

Tarifs Fabricants-Répartiteurs

Contributeurs / Auteurs

Cette recommandation est le fruit du travail réalisé par les professionnels suivants :

Laboratoires :

3M FRANCE
ABBOTT FRANCE
ABBVIE
AGUETTANT
ASTELLAS PHARMA SAS
ASTRAZENECA
B. BRAUN MEDICAL
BAYER HEALTHCARE SAS
BECTON DICKINSON France SAS
BIOCODEX
BOIRON
BOUCHARA-RECORDATI
BRISTOL MYERS SQUIBB
BROTHIER SA
CHIESI
COLOPLAST
DAIICHI SANKYO FRANCE
EG LABO
GSK
JANSSEN -CILAG
LEEM - Les Entreprises du Médicament
LEO PHARMA FRANCE
LERO

LOHMANN & RAUSCHER
MEAD JOHNSON NUTRITION
MERCK SERONO
MYLAN MEDICAL SAS
MYLAN SAS
NORGINE PHARMA
NOVARTIS PHARMA S.A.
NOVARTIS SANTE FAMILIALE S.A.S.
OMEGA PHARMA FRANCE
OWEN MUMFORD
PFIZER
PIERRE FABRE MEDICAMENT
ROCHE
SANOFI AVENTIS FRANCE
SANOFI PASTEUR MSD
SANOFI WINTHROP INDUSTRIE
SMITH & NEPHEW S.A
SNITEM - Syndicat National de l'Industrie
des Technologies Médicales
TAKEDA FRANCE
THERABEL LUCIEN PHARMA
THUASNE

Dépositaires

AEXDIS
ALLOGA FRANCE
CENTRE SPECIALITES
PHARMACEUTIQUES
EURODEP
MOVIANTO FRANCE SAS

Répartiteurs

ALLIANCE HEALTHCARE
CERP BRETAGNE ATLANTIQUE
CERP France
CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE
CERP ROUEN
CONTINENTAL PHARMACEUTIQUE
CSR - Chambre Syndicale de la
Répartition Pharmaceutique
D2P PHARMA
OCP REPARTITION
PHOENIX PHARMA
SOGIPHAR

Introduction

Les fournisseurs ont l'obligation d'adresser leur tarif et conditions générales de vente, au moins annuellement, à leurs clients (loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation publiée au JO du 18 mars 2014).

Dans le cadre de la mission de normalisation des échanges interprofessionnels du CIP/ACL, les acteurs du circuit de distribution des médicaments et des produits de santé, laboratoires/fournisseurs-dépositaires-répartiteurs, ont défini un format de fichier « Tarif » pour faciliter la transmission et l'exploitation des données tarifaires produit.

La description de ce format de « Tarif » est l'objet de ce document.

Objectif

L'objectif de ce document est de proposer un format de Tarif, simple à compléter par les fournisseurs et facilitant l'exploitation des données tarifaires produit par les répartiteurs.

Ce format est compatible avec les données de la fiche produit dématérialisée CIP/ACL et avec les standards EANCOM message PRICAT pour l'échange dématérialisé du tarif.

La parfaite maîtrise des informations produits et leur intégration fiable et sécurisée dans les systèmes d'information sont indispensables aux échanges et transactions entre tous les acteurs de la chaîne de distribution pharmaceutique.

Dans cet objectif, CIP/ACL ont développé le service de diffusion « fiche produit dématérialisée ». L'ensemble des données produits utiles aux échanges entre les partenaires peuvent être complétées par les fournisseurs dans les bases produits CIP et ACL disponibles sur les sites CIP <http://www.cipclub.org> et ACL <http://www.acclub.org> (cf. Les Cahiers CIP/ACL n°16 et 18).

A partir d'une seule source, les bases produits CIP/ACL, les fiches produits complétées et validées par les laboratoires/fournisseurs sont diffusées quotidiennement sous forme dématérialisée, normée et sécurisée permettant l'intégration automatique dans les systèmes d'information des partenaires.

Format du tarif

Le format recommandé pour transmettre le tarif est un format de fichier excel facilitant l'exploitation des données.

Le fichier tarif doit comprendre deux feuilles : une feuille 1 « Entête de tarif » et une feuille 2 « Tarif ».

Feuille 1 : entête du tarif

Cette feuille permet de renseigner les informations générales concernant la société, la date d'application du tarif et les coordonnées des interlocuteurs.

Feuille 2 : tarif

Cette feuille doit comprendre la liste des produits commercialisés auprès des répartiteurs. Elle permet de renseigner pour chaque ligne, les données tarifaires relatives à chaque produit.

Contenu du fichier tarif : feuilles entête et tarif

Description cf. annexe pages 3 à 6.

Le fichier tarif est disponible au format excel sur le site www.cipclub.org

Recommandations d'utilisation concernant la feuille Tarif et l'information produit

Le tableau de la feuille « Tarif » doit lister **l'ensemble des produits** commercialisés auprès des répartiteurs, triés de préférence par ordre alphabétique du libellé court.

Chaque ligne doit contenir **un code produit** (obligatoire).

Ne pas insérer de ligne sans code produit.

Ne pas mettre de caractères spéciaux ni de point ni d'espace dans les colonnes contenant les codes référents et les codes index.

Ne pas mettre d'image ou de logo.

Ne pas mentionner les produits supprimés dans le tarif (ne pas créer de ligne pour les produits supprimés).

Documents complémentaires

En complément du fichier tarif, doivent être communiquées :

- les **Conditions Générales de Vente**
- les **Conditions Particulières de Vente** négociées.

Ces éléments sont à transmettre avec le Tarif, dans un format **.pdf**.

Nommage des fichiers

• Fichier excel Tarif :

[Nom labo sur 3 à 5 caractères*]_[TARIF]_[Date d'application AAMMJJ]

• Fichier excel Tarif retransmis en cas d'erreur :

[Nom labo sur 3 à 5 caractères*]_[TARIF]_[ERRATUM]_[Date d'application AAMMJJ]

• Fichier .pdf Conditions Générales de Vente :

[Nom labo sur 3 à 5 caractères*]_[CGV]_[Date d'application AAMMJJ]

• Fichier .pdf Conditions Particulières de Vente :

[Nom labo sur 3 à 5 caractères*]_[CPV]_[Date d'application AAMMJJ].

* Nom labo communiqué à CIP/ACL qui en assure l'unicité et la diffusion dans l'annuaire de la distribution CIP/ACL (cf. n°14 des Cahiers CIP/ACL).

Recommandations générales d'utilisation

Il est obligatoire de diffuser à minima **un tarif complet par an** (cf. loi n°2014-344 du 17 mars 2014).

Chaque nouvelle édition annule et remplace la précédente.

En cas d'erreur sur le tarif diffusé, il est recommandé de rediffuser le tarif complet corrigé, en utilisant le nommage de fichier précisé au point précédent (« Erratum »).

| Feuille 1 : Entête | | | | | |
|------------------------------|--------|--------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| Donnée | Format | O(obligatoire) /F(facultatif)* | Définition | Précisions complémentaires /Exemple | Exemple |
| Société facturante | | | | | |
| Nom | an35 | O | Raison sociale de la société facturante | | SOC ACHAT |
| Adresse | an35 | O | Adress postale de la société | Si besoin, réitérer ce schamp | 123 rue de la créativité |
| Code postal | an17 | O | Code postal de la société facturante | | 75001 |
| Ville | an35 | O | Ville | | Paris |
| Pays | an3 | O | Pays | | FR |
| Téléphone | an70 | F | Numéro de téléphone de la société facturante | | 139010101 |
| Télécopie | an70 | F | Numéro de télécopie de la société facturante | | 139010102 |
| Téléphone du Service Client | an70 | F | Numéro de téléphone du service client | | 139010101 |
| SIRET | an14 | O | Identification de la société par son code SIRET | | |
| Capital | | F | Capital social de la société | | |
| Type de société | | F | Type juridique de société (SA, SAS, SARL...) | | |
| RCS | | F | Numéro d'enregistrement au registre du commerce | | |
| N° de TVA intracommunautaire | n35 | F | Numéro d'identification fiscal délivré par son entreprise fiscale pour toute entreprise redevable de la TVA dans l'Union européenne | | |
| Dates | | | | | |
| Date d'application du tarif | an35 | O | Date à partir de laquelle les données renseignées dans le tarif sont applicables. Format JJMMAA | | |
| Date du tarif précédent | an35 | F | Date d'application du précédent partif diffusé. Format JJMMAA | | |
| Interlocuteur tarif | | | | | |
| Nom, prénom | | F | Identification de la personne à contacter au sujet des tarifs | | DUPONT Corinne |
| Téléphone | | F | Numéro de téléphone de la personne à contacter | | 143857942 |
| E-mail | | F | Adresse de messagerie lélectronique de la personne à contacter | | dupont.corinne@socachat.fr |

| Feuille 2 : Tarif | | | | | |
|--------------------------------------|--------|--------------------------------|---|---|-------------------------------------|
| Donnée | Format | O(obligatoire) /F(facultatif)* | Définition | Précisions complémentaires /Exemple | Exemple |
| Code référent | n13 | O | Code unique identifiant les médicaments et les produits de santé dans la chaîne de distribution pharmaceutique, utilisé dans les transactions (commandes, avis d'expédition, facture...), marqué sur le conditionnement, et indiqué sur tout autre support (tarif, bon de livraison..) | ACL gère l'historique des codes référents | 3401560000120 |
| Type de code référent | an10 | F | CIP13, ACL13 ou GTIN Pour le médicament : CIP13 : Code à 13 chiffres identifiant la présentation (CIP), correspondant au numéro d'autorisation attribué à chaque présentation d'une spécialité pharmaceutique et mentionné dans le RCP Pour les produits de santé : Type de code référent au choix du fournisseur ACL13 : code à 13 chiffres identifiant un produit de santé, géré par ACL à la demande du fournisseur ou GTIN : code identifiant un produit de santé attribué par le fabricant et communiqué à ACL | CIP 13 : commence par 3400 ACL13 : commence par 3401 | ACL13 |
| Code index | n7 | F | Code unique à 7 chiffres avec ou sans clé modulo 11, attribué par CIP-ACL, garantissant l'unicité du produit dans les référentiels produit | Code 7 avec ou sans clé modulo 11 | 6000012 |
| Libellé court | an30 | O | Dénomination courte du produit, à 30 caractères maximum, structuré par CIP-ACL lors de la création dans la base de données | | PILOLI POC MAX OP 25MM 50 |
| Libellé long (Nom commercial) | an256 | F | Dénomination du produit telle qu'elle figure sur le conditionnement pour les produits de santé et sur le RCP pour les médicaments | | PILOLI MAXI OPAQUE 25 MM 50 POUCHES |
| Gamme | 256? | F | permet un tri du tarif selon un critère (marque...) | | |

| Feuille 2 : Tarif | | | | | |
|---------------------------------|---------|--------------------------------|--|---|---------|
| Donnée | Format | O(obligatoire) /F(facultatif)* | Définition | Précisions complémentaires /Exemple | Exemple |
| PFHT | d(10,5) | O | Prix Fabricant hors taxe de vente aux répartiteurs, exprimé en euros, pour les médicaments Prix catalogue pour les autres produits de santé | | |
| Remise grossiste | d(3,5) | F | Taux de remise sur facture | | |
| PGHT remisé | d(10,5) | F | Prix facturé (PFHT - remise grossiste) | | |
| PPhHT | d(10,5) | F | Pour les médicaments remboursables, prix tarif hors taxe de vente à l'officine, exprimé en euros | | |
| PPubTTC | d(10,5) | F | Pour les médicaments remboursables, Prix public TTC | | |
| Taux TVA | d(3,5) | O | Taux de TVA | | 5,5 |
| Ecoparticipation | d(10,5) | F | Montant exprimé en euro de l'écotaxe inclus dans le PFHT | | |
| Agrément collectivités | booleen | F | Pour le médicament, précise si oui ou non la présentation est inscrite sur la liste des spécialités agréées aux collectivités, établie par arrêté et publié au JO | | Non |
| Taux de remboursement | d(3,5) | F | Taux de prise en charge par les caisses d'assurance maladie pour les médicaments remboursables dispensés à l'officine (inscrits sur la liste prévue à l'art L162-17CC) et pour les produits inscrits à la LPPR | | 60 |
| Code LPPR ou ex TIPS | an35 | F | Pour les produits inscrits à la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables), code numérique LPPR ou à défaut code alphanumériques ex TIPS | Si plusieurs codes LPPR s'appliquent pour un même produit, réitérer ce champ | 1116383 |
| Nombre | n2 | F | Nombre de fois où un même code LPPR est pris en charge pour ce produit | | 1 |
| Tarif LPPR remboursement | d(10,5) | F | Pour les produits inscrits à la LPPR, Prix réglementé correspondant au tarif LPPR Si plusieurs codes LPP, correspond à la somme | Si plusieurs codes LPPR s'appliquent pour un même produit, réitérer ce champ | 116,67 |
| Prix de cession maximum | d(10,5) | F | Pour les produits inscrits à la LPPR, prix réglementé correspondant au prix de cession au dernier distributeur avant le dispensateur | Si plusieurs codes LPPR s'appliquent pour un même produit, réitérer ce champ pour ceux auxquels correspond un prix de cession | 92,17 |

| Feuille 2 : Tarif | | | | | |
|--------------------------------|---------|--------------------------------|---|--|---------|
| Donnée | Format | O(obligatoire) /F(facultatif)* | Définition | Précisions complémentaires /Exemple | Exemple |
| Prix limite de vente au public | d(10,5) | F | Pour les produits inscrits à la LPPR, prix limite de vente au public réglementé | Si plusieurs codes LPPR s'appliquent pour un même produit, réitérer ce champ pour ceux auxquels correspond un prix limite de vente au public | 116,67 |
| Indicateur de changement | booleen | F | Permet d'indiquer Oui si un changement dans au moins une des données de la ligne produit, intervenu depuis l'édition du précédent tarif | | Oui |

**si la donnée existe elle doit être renseignée*

Résumé

Dans le cadre de la mission de normalisation des échanges interprofessionnels du CIP/ACL, les partenaires de la chaîne de distribution du médicament et des produits de santé, laboratoires/fournisseurs – dépositaires – répartiteurs, ont défini un format de fichier (nommage et contenu) pour la diffusion des Tarifs.

Ce document décrit ce format de fichier « Tarif », simple à compléter et diffuser pour les fournisseurs, facilitant l'exploitation des données tarifaires produit par les répartiteurs.

Pour faciliter l'intégration automatique, fiable et sécurisée des données dans les systèmes d'information

des répartiteurs, CIP et ACL proposent le service fiche produit dématérialisée disponible sur les sites www.cipclub.org et www.aclclub.org.

MOTS CLÉS

Tarif – Prix – Prix fabricant – Prix grossiste – Prix pharmacien – Prix public – Echange – Produit – Médicament – Dispositifs médicaux – Produit de santé – Dématérialisation – Diffusion – Intégration – Laboratoire – Fournisseur – Dépositaire – Répartiteur – CIP – ACL



95, rue de Billancourt – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél : 01 49 09 62 60 – Fax : 01 49 09 62 73
<http://www.cipclub.org>
<http://www.aclclub.org>